

COMMUNE DE NEUVIC-ENTIER 87130

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2020/107

L'An Deux Mille Vingt le six Novembre
Le Conseil Municipal de la Commune de NEUVIC-ENTIER H-V
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de M. FORESTIER Joël, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice: 15
Présents: 12
Votants : 12

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 octobre 2020

PRESENTS : M. FORESTIER, M. DAUDE, Mme SERRUT, M. DUPRAT, Mme VEDRENNE, Mme GOUNY, Mme MAZALEGUE-ZWART, M. PREVOS, M. AUTIER, Mme CHAPPELET, Mme LACOUR, M. CAHU

ABSENTS : M. LEYGNAC, M. BOURGOIS, Mme GIOUX

SECRETARE DE SEANCE Mr DAUDE

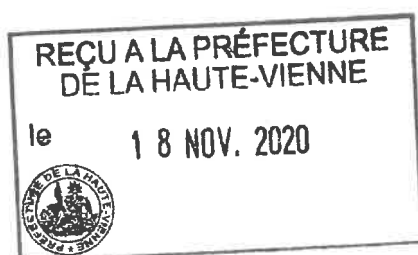
OBJET : centrale photovoltaïque ZAE La Croix Lattée

La Communauté de communes Briance Combade (CCBC) est propriétaire de la Zone d'Activité Economique (ZAE) sur notre commune au lieu-dit La Croix Lattée. Les terrains sont disponibles à la vente depuis 2007. A l'origine, neuf parcelles constituent la ZAE et à ce jour 3 ont été commercialisées.

La société Total Quadran a sollicité la CCBC pour installer une centrale solaire photovoltaïque au sol. La Communauté de communes a donné un avis favorable à ce projet qui répond à un objectif de développement économique sur des terrains qui ont du mal à voir aboutir des projets par différents entrepreneurs. Une délibération du conseil communautaire en date du 02 Novembre 2020 donne un avis favorable pour la centrale au sol de La Croix Lattée suite à la sollicitation de Monsieur le Préfet en vertu de l'article L122-1-V du Code de l'Environnement.

La société Total Quadran a déposé en mairie un permis de construire en date du 12 Mars 2020 sur deux parcelles appartenant à la CCBC (section A parcelles 1678 et 1616 soit 27 362 m²) et une parcelle appartenant à Mme Vaillant Nicole (parcelle n°268 section A) soit 7925 m². La superficie totale étant de 35 287 m² soit 3, 56 ha. Ces parcelles se situent au sud de la ZAE, la CCBC conserve sur la partie nord 13 121 m² (1, 31 ha).

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil municipal donne un avis favorable à ce projet qui permet de financer le budget ZAE de la Communauté de communes, de répondre à l'engagement de l'Etat en matière de transition énergétique et qui se situe en zone UI du PLU communal (espace ouvert en zone économique).



Fait et délibéré en Mairie
Les Jours, Mois et An que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
En Mairie le 06 Novembre 2020

